PRIX, QUATRE-SOUS. Quebec, 26 Juillet, 1843. Vol. 4.—No. 90

COURAGE CIVIL.—HONNEUR.—PATRIE.—LIBERTÉ.—PROGRÈS.
GAITÉ.—SANTÉ.—BIEN-ETRE,—SAVOIR.

# LE FANTASQUE,

## JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

*Je n'obéis ni ne commande à personne; je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.*

Imprimé et Publié par { N. AUBIN, *Rédacteur.* / Wm. H. ROWEN, *Imprimeur.* } No. 52, Rue St. Jean, Haute-Ville.

CE journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année ou vol. se compose de 96 numéros et se devise en trimestres de 24, 25 ou 1 cent pour l'abonné.—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par année payable trimestriellement d'avance.—On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois.—Le prix du port par la poste est une piastre pour toute la province. Toutes communications, demandes ou réclamations devront être affranchies.—On insère *gratuitement* tous les articles d'utilité et d'intérêt public; ceux de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

PRIX DES ANNONCES. *Première insertion*, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. *Chaque insertion subsante* se fait au quart du prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal *gratis* aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en obtiennent pour dix piastres ont droit en plus à 50 exemplaires d'impression ou pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux commençants à prendre en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille *gratis*.

## Mélanges Littéraires.

*La mère en permettra la lecture à sa fille.*

### LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DE DIEU

*Suite et fin.*

A partir de ce moment, la France s'organise sous l'influence du principe féodal, conçu, dans son essence, comme un système de protection et de secours mutuel, le faible s'appuyant sur un plus fort, obligé de lui prêter assistance en échange du service qu'il recevait de lui, et celui en remontant, par une série non interrompue, jusqu'au plus fort de tous, jusqu'au prince. Mais une partie de la population, sans libertés, sans droits reconnus, attachée à la glèbe comme un vil bétail, restait en dehors de cette chaîne, dont les anneaux se choquant entre eux ne tardèrent pas, à se briser les uns les autres. L'ordre qu'on avait espéré se changea bientôt en anarchie profonde, universelle. Pendant ce temps-là, de vaux choses se passèrent. La puissance royale s'agrandit en intervenant dans les querelles de ses vassaux, qu'elle parvint peu à peu à soumettre à son tribunal, et que peu à peu elle dépouilla de leurs prérogatives. Le progrès du commerce et de l'industrie ayant augmenté la population des villes, il se forma comme un nouvel élément dans l'état, la bourgeoisie. Celle-ci, sentant sa force, sentit aussi ses droits et voulut en jouir. De là l'affranchissement successif des communes, fruit de tant de combats et de travaux. Cependant le pouvoir royal croissait toujours, en absorbant toujours les privilèges, d'abord des grands barons, puis de toute la noblesse féodale. Long temps elle résista, mais vainement. Rien-lieu lui porta les derniers coups. Son ancienne puissance politique transformée en distinctions de cour, vint expirer sous Louis XIV, dans les antichambres de Versailles. Il n'en reste que ce qui pesait sur le peuple, sans gêner le monarque. L'autorité de celui-ci, étant à la fois étendue de tous les côtés, il n'était plus question des vieilles chartes des communes ni de leurs libertés si péniblement conquises. Tous les droits s'engloutirent dans le pouvoir absolu d'un seul. Aussitôt commença, dans les profondeurs de ce despotisme contre nature, un ténébreux travail de dissolution religieuse et morale, politique. Les vieilles institutions n'étaient plus que le fantôme d'elles-mêmes. Ce qui restait de vie s'était retiré au sein du peuple. Exclusive de la lumière dont les premiers rayons, perçant les épaisses vapeurs amassées sur la société, apparaissaient à l'horizon comme l'aurore encore incertaine du grand avenir que la Providence préparait au monde, il se demande ce qu'il est, ce qu'il doit être, et soudain, se levant, il dit à son jour: *L'Etat c'est moi*; et devant lui s'ouvre une ère nouvelle, l'ère de l'égalité, de la liberté de la fraternité humaine, l'ère des peuples. Lois oppressives, distinctions iniques, prérogatives de races et de corporations, coutumes surannées et barbares, et le trône et les autels mêmes profanés, tout chancelle, tout tombe, tout est balayé, comme en un jour de tempête la mer balaie les débris rongés par les vers d'un vaisseau abandonné sur ses rivages. *Laissez passer la justice de Dieu!*

Une forme foi en ses destinées, de magnifiques et douces espérances remplissait le cœur du peuple. On se met à l'œuvre pour reconstruire, sur les éternelles bases du droit et de l'équité, l'édifice social. Il s'élevait rapidement et comme de lui-même, presque sans regarder les formes merveilleuses de simplicité et de grandeur. Peu de temps encore et il s'achevait. Mais voilà que la vieille société se soulevant du sein de la tombe, se prend à tenter un dernier effort. Il faut combattre, et dans le combat où l'héroïsme de la liberté donna au monde d'admirables exemples, jusqu'au dévouement et de constance, il se passa des choses sans nom, sur lesquelles l'humanité doit jeter un voile, comme Dieu même a voilé les mystères terribles de la mort. Les cours de la révolution en furent troublés. Au dedans et au dehors les guerres succédèrent aux guerres. L'enthousiasme s'affaibit, les questions se compliquèrent, l'intérêt personnel se prompt à renaître, et les dissidences d'opinions atténuèrent dans les ames le saint amour de la patrie. On dévia des voies primitives. Un soldat de génie sortit avec la gloire un funeste complot contre le peuple, il fit tout ce que font ceux qui veulent régner: il s'entoura d'hommes intéressés à sa fortune par des distinctions à la fois utiles et honorifiques; il créa de nouvelles classes privilégiées, il ébranla la liberté, traitées de rêveries dangereuses, succombèrent sous les coups du soldat couronné. Il se flattait dans son orgueil de vaincre l'avenir et l'humanité. Mais le droit, tôt ou tard, reprend son empire, et il y a des lois immortelles qu'on ne viole jamais impunément. Qu'est-ce que ce vaisseau qui traverse si rapidement les flots de l'Atlantique? où va-t-il? que porte-t-il? *Laissez passer la justice de Dieu.*

Après une journée brûlante, sur la mer, on voit quelquefois partir de couchant chargé de nuages une lueur d'un vif éclat et d'une teinte et rouge, dernier adieu de l'astre qui va descendre sous l'horizon; telle apparut l'ancienne monarchie restaurée par l'Europe absolutiste. Impuissante à ressusciter le passé qu'elle représentait, elle proposa une partie au présent; elle lui demanda de sa vie, pour ranimer le squelette que venait d'exhumer la diplomatie royale. Le peuple fut conclu, et de part et d'autre avec bonne foi, car nul n'en prévoyait les conséquences inévitables, et chacun aspirait au repos. Un double principe, un double intérêt, inconciliable entre eux, furent introduits ensemble dans la constitution de l'état. Il fallait bien qu'en se développant ils en vinssent, et bientôt, à se reconnaître pour ennemis. De là, défiance et haine mutuelles; de là, une lutte interminable jusqu'à ce que l'un des deux principes eut irrévocablement vaincu. Les choses et les hommes du passé, erraient comme des ombres, mais des ombres menaçantes, dans la société nouvelle: elle s'effrayait de voir les tombeaux se rouvrir, les vieux morts se remuer et palmer leurs suaires au milieu d'elle. Cependant la restauration, contentée de voir se conserver, de maintenir, ce qu'elle appelait son droit, convoitait chaque jour les droits mêmes qu'elle avait reconnus forcément à la nation. L'égalité, la liberté, déclarées seditieuses, subsistaient, avec la doctrine impie de la souveraineté nationale, une, inexorable proscription. On reconstruisit, par les lois et par tous les moyens dont le pouvoir disposait l'édifice que la moisson recouvrait depuis un demi-siècle. Les privilèges, renaissant de toutes parts, repoussaient dédaigneusement le peuple dans son ostracisme abjectement, dans son nullité politique et dans sa misère. Pour lui, mille esprit mêmes d'une condition inférieure, nul progrès pour la société, éternellement passive, sous la main dessous maîtres. Mais, la Providence, que n'enchaîne point la volonté des rois, en avait autrement décrété dans ses immuables conseils. Elle souffla au cœur du peuple une de ces soudaines résolutions qui changent en un moment la face des choses. L'œuvre de quatorze années est détruite en trois jours. On avait mis la route de l'avenir, elle se rouvre, et sur celle-ci passe un aperçu trois générations de rois s'éteignent tristement et disparaître dans la solitude. *Laissez passer la justice de Dieu.*

Les destinées du genre humain sont des destinées laborieuses; toujours il y a quelque résistance à surmonter. Il n'avance qu'en luttant, mais aucune puissance ne saurait l'arrêter. Plus ceux qui le tentent se croient assurés du succès plus ils sont près de leur fin. Lorsque déjà leurs lèvres murmurent les premiers sons de leur chant de triomphe, une voix part d'en haut qui dit aux peuples opprimés, aux nations souffrantes: LAISSEZ PASSER LA JUSTICE DE DIEU.

F. VANNENNAIS.

### JOSEPH BARRA, *ou le jeune volontaire républicain.*

Joseph Barra était un enfant de la commune de l'aiseau, près Versailles. Ému, ainsi d'une exaltation précoce, il demanda à s'enrôler dans la division des Dessaire, commandée par Dumouriez. Il n'avait pas deux ans. Il partagea tous les fatigues et l'une les dangers de la guerre. Une fois il battit seul contre six ennemis et les fit prisonniers. Au siège de Mainz, il, frappé au front d'un coupe sabre dans une mêlée, il tomba et mourut, empressant la cocarde tricolore sur son cœur. Cette mort, qui fut également pour tout soldat, parut héroïque dans un enfant qui, à un âge ordinairement insouciant et enfantin, jeune et en bonheur, avait compris et consommé volontairement un si grand sacrifice. Le commandant Dermaux en donna avis à la Convention; il terminait ainsi son rapport: "Aussi vertueux que courageux, se voyant à sa mourante et à son habillement, il fut assez à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer; il la laisse avec plusieurs filles et son jeune frère infirme, sans autre espère de secours. Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence."

La Convention décréta que la patrie adoptait la mère de Barra. Le 10 prairial an II, cette pauvre femme fut admise avec deux de ses enfans dans l'enceinte de